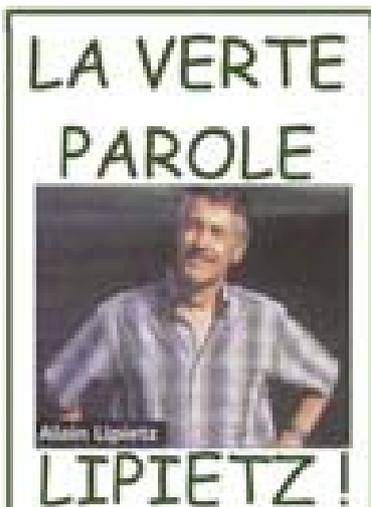


<http://lipietz.net/La-proportionnelle-securite-et-justice>

La proportionnelle : sécurité et justice !

- Vie publique - Articles et débats - Élections 2002 -



Date de mise en ligne : samedi 8 juin 2002

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Le coup de tonnerre du 21 avril a brutalement rappelé les risques et les injustices du scrutin majoritaire. Il permet à un candidat très faiblement préféré d'empocher la totalité de l'enjeu, au détriment d'un autre qui susciterait une moindre opposition, il met l'électorat en demeure de voter pour un candidat qui éliminerait la démocratie, ou au contraire, pour lui faire barrage, de priver de toute représentation une fraction importante de l'opinion. Ce " tout ou rien " donne aux élections françaises leur caractère dramatique dont se délecte la presse spécialisée. Mais jouer ainsi avec la feu peut virer à la catastrophe dès lors qu'un parti extrémiste, profitant d'un rejet massif de la classe politique, approche du tiers des voix. C'est ce qu'ont montré il y a une dizaine d'années les élections algériennes qui donnaient la victoire à un F.I.S. pourtant largement minoritaire. C'est ce qui menace aujourd'hui des régions entières de France, comme la Provence-Côte d'Azur, le Languedoc-Roussillon ou l'Alsace.

Le remède est connu : le scrutin proportionnel. Assurant la représentation de l'électorat dans toutes ses nuances politiques, il ne donnera jamais les pleins pouvoirs à un parti ne représentant que 20% de préférences (ni même 49% !), il permet aux différentes nuances d'une coalition de mesurer leurs poids relatifs sans affaiblir leur capacité de gouverner ensemble, il permet l'émergence de courants politiques nouveaux tout en maintenant la possibilité d'un " cordon de sécurité " autour des élus d'un parti lui-même anti-démocratique (comme la trentaine de députés FN dans l'Assemblée Nationale de 1986).

Ajoutons que la proportionnelle permet de prendre en compte d'autres contraintes à la justesse de la " représentation nationale ", comme la parité hommes-femmes.

Pourquoi, alors, la proportionnelle n'est-elle pas adoptée ? D'abord et avant tout, elle contrarierait les intérêts des partis dominants en place, le RPR (l'UMP) et le PS en France, comme le FLN algérien, qui perçoivent une rente de situation de leur statut de " rempart le plus utile " contre l'adversaire, ce qui leur permet de marginaliser petits et moyens concurrents. Même de petits partis, s'ils disposent de quelques bastions locaux, peuvent se croire gagnants au maintien de ce système inique (comme le PCF dans le Val-de-Marne).

Cette défense patrimoniale de partis en place s'appuie sur deux arguments plus respectables : le risque d'instabilité et le besoin de représentation géographique.

Le premier est illusoire : 577 combats singuliers n'ont pas plus de raisons de dégager une " majorité claire " qu'une élection proportionnelle nationale, si cette " majorité claire " n'existe pas dans la Nation. Ainsi, Michel Rocard chercha-t-il dans l'Assemblée de 1988, où le PS l'avait faiblement emporté au scrutin majoritaire avec le soutien du PCF, une majorité avec les centristes de J.-P. Soisson, lequel Soisson, quelques années plus tard, gouvernerait sa région avec le FN !

Le second (avoir " son " député de " sa " circonscription) rappelle une conception unanimiste du Peuple souverain, où la solidarité territoriale l'emporterait sur les " querelles partisans ". Trop de députés jouent d'ailleurs de cette corde et se comportent en délégués syndicaux de leur propre circonscription, oubliant l'intérêt général de la République. Ne serait-ce pas plutôt le rôle d'un Sénat, devenu Chambre des Régions et désigné au suffrage universel, d'incarner la diversité territoriale, et celui des sénateurs de jouer les médiateurs locaux entre le citoyen et l'État ?

Une solution d'équilibre paraît être le scrutin à l'allemande : une partie des députés élus par scrutin d'arrondissement

La proportionnelle : sécurité et justice !

uninominal (ou plutôt bi-nominal : un homme - une femme, tous deux titulaires, élus par tous et toutes) pour satisfaire le " besoin de proximité ", et une liste correctrice pour rétablir la fidélité de la représentation nationale à la diversité de choix des électeurs. Tel est le modèle que proposent actuellement Les Verts.

Post-scriptum :

[Article](#) paru dans [La Croix](#).